

Chercheur.es et acteur.es de la participation
Liaisons dangereuses et relations fructueuses

Colloque international du GIS Démocratie et Participation
29 et 30 janvier 2015 – Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord

Atelier 8 : Expériences de collaboration

**Observer et participer à la fabrique de la ville à Bruxelles :
Heurs et malheurs des détours par l'engagement**

Ludivine Damay et Florence Delmotte
(Université Saint-Louis – Bruxelles/Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS)

1. Introduction

Ce texte porte sur plusieurs expériences, à la fois étroitement liées et assez différentes, d'observation « impliquée » de la participation en matière d'urbanisme et de développement urbain à Bruxelles, des expériences auxquelles nous, Ludivine et Florence, auteures de ce papier, avons participé depuis 2004, le plus souvent avec d'autres chercheurs, parfois dans le cadre d'une équipe de recherche précisément constituée en vue d'observer la participation organisée autour du développement régional bruxellois. Ce que nous proposons, c'est de jeter un regard rétrospectif sur ces expériences variées et imbriquées de diverses manières. En assumant, de manière parfois différente l'une et l'autre, la position des chercheuses que nous sommes avant tout, nous avons notamment réfléchi à ce qui rassemble et à ce qui distingue ces expériences au regard de notre/nos rapports à l'objet « participation » et des relations – plus ou moins coopératives et collaboratives¹ – entre chercheurs et acteurs de la participation entretenues dans chaque cas.

Ce faisant, il ne s'agit pas de réifier les points de vue des chercheurs et des acteurs. L'on part au contraire de l'idée – ou bien plutôt du constat, de l'évidence – qu'un chercheur est souvent plus ou moins « impliqué », dans l'un ou l'autre sens du terme² – et que l'acteur peut adopter un point de vue plus ou moins détaché et réflexif sur son propre rôle, sur sa propre activité, sans avoir forcément besoin de « l'aide » ou du regard du chercheur. À cet égard, notre propos s'articule à celui d'Arnaud Bilande, de Cynthia Dal et de Christine Schaut (« Le groupe "Quartier durable" : un travail à plusieurs voi(es)x »), qui porte sur un groupe de recherche interdisciplinaire au sein duquel nous travaillons – le groupe « Quartier durable » – et qui associe des chercheurs et des acteurs de la participation (acteurs associatifs en premier lieu, telle l'association Periferia, pour laquelle travaille Arnaud Bilande) à partir de

¹ Étymologiquement, la coopération, par exemple dans la tradition chrétienne, renvoie à une *œuvre* dès le départ commune, voire à l'idée d'une « répartition » selon la participation de chacun (par exemple chez le socialiste britannique Robert Owen au XIX^e siècle). La collaboration, de manière un peu plus neutre et quasi « juridique », fait plutôt référence au fait de *travailler* en commun, afin de gagner des bénéfices (voir <http://www.cnrtl.fr/etymologie/>).

² Le verbe « [s']impliquer » signifie d'abord « [s']engager dans une affaire fâcheuse », même s'il peut aussi vouloir dire « [s']engager dans une action, dans un processus », [...] se sentir « concerné » (*Le Nouveau Petit Robert*, 1993).

l'observation et de l'étude d'un cas et d'un projet concret, le projet de quartier durable « Tivoli », travaillé et observé *in vivo*.

2. Les cas : 3 +1 expériences d'observation plus ou moins participante

2.1. Le schéma directeur « Botanique » (2004-2009)

Le premier cas concerne la mise en œuvre à Bruxelles d'un nouvel outil régional, le « schéma directeur », apparu dans les textes en 2002³. Dédié au développement de zones désaffectées ou en friche pouvant, une fois réhabilitées ou « développées », jouer le rôle de « leviers » pour le développement régional, ce nouvel outil est inspiré par l'urbanisme de projet, considéré comme moins contraignant, moins planificateur, plus souple et mieux adapté aux récentes évolutions urbaines. Le schéma directeur revendique notamment une forte dimension « participative » au sens où il vise à impliquer les *stakeholders*, publics et privés, mais aussi les citoyens, dans l'élaboration des projets relatifs aux dites « zones leviers ».

En 2005, l'une des premières mises en œuvre de l'outil « schéma directeur » concerne en fait une zone voisine de notre université, située en plein centre ville, une zone comprenant en son centre un vaste complexe de bâtiments publics désaffectés : la Cité administrative de l'État. La proximité du site, sa valeur patrimoniale contestée, le type de procédure que le gouvernement bruxellois entendait expérimenter, les acteurs associatifs et d'autres acteurs urbains (des architectes urbanistes, notamment) gravitant autour du dossier, tout cela a stimulé la création d'un groupe de recherche interdisciplinaire (et bilingue, d'où son nom), le *Groep Levier*, associant des chercheurs et certains de ces acteurs, parmi lesquels l'association en charge de l'organisation de la participation autour du projet, les uns et les autres étant déjà plus ou moins en contact au préalable compte tenu de l'engagement de certains chercheurs autour des questions urbaines, souvent très politisées à Bruxelles.

En ce qui nous concerne, nous les chercheuses auteures de ce papier, Ludivine a fait partie du noyau dur à l'initiative de la création du groupe à l'Université Saint-Louis dès 2004-2005. Le groupe commence à travailler sur fonds propres, sans financement spécifique, avant même le lancement de la procédure d'élaboration, dès que celle-ci fut annoncée par le nouveau gouvernement régional, au lendemain des élections de 2004. Ludivine a donc participé à tout le processus dit « participatif », essentiellement des réunions publiques et des ateliers avec les habitants. Florence a quant à elle rejoint le groupe fin 2006 « par opportunisme », sans intérêt particulier *a priori* pour les questions liées à la participation, dans le cadre d'un projet postdoctoral qui commence au moment de la finalisation de la première phase, dite « d'élaboration », du schéma directeur « Botanique »⁴.

³ <https://urbanisme.irisnet.be/lesreglesdujeu/les-plans-de-developpement/pdf/ArretePRD.pdf>.

⁴ Ce premier cas est le plus développé, pour cette raison même qu'il a fait l'objet d'une recherche collective réunissant une dizaine de chercheurs et coordonnée par le biais d'un post-doctorat financé à temps plein pendant trois ans – et d'ailleurs financé, comme le schéma directeur lui-même, par la Région bruxelloise. L'étude du schéma directeur « Botanique » et des schémas directeurs « Tour et Taxis » et « Gare de l'Ouest » étudiés par le même groupe ont donné lieu à nombre d'articles, à un ouvrage collectif et à l'organisation d'un colloque qui présentait les résultats de la recherche et donnait la parole aux acteurs (politiques, administratifs, associatifs et privés – architectes et bureaux d'étude – concernés). Voir Damay, L., Delmotte, F., « The “Structure Plans” in Brussels. From Participatory Planning to Urban Governance, a First Assessment about a New Tool », *Urban Research and Practice*, Special Issue, 2010, pp. 257-274 ; Damay, L., Delmotte, F., « New Town Planning Instruments : Participation or Governance ? The Case of Brussels through the “Botanique Structure Plan” », *Planning Perspectives*, Vol. 25, n° 2, April 2010, p. p171-191 ; Delmotte, F., Hubert, M. (dir.), *La Cité*

2.2. Le Plan régional de développement durable (2011-2012)

Le second cas concerne l'élaboration du « Plan régional de développement durable » (PRDD), troisième Plan régional de développement depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale en 1989, le premier à être qualifié de « durable » et dont l'une des phases prévoyait, pour la première fois également, un volet « prospectif » et un volet « participatif » (qualifiés ainsi par les autorités et les organisateurs et parfois confondus). Aux côtés d'autres « forces vives bruxelloises » (dont les associations actives au niveau de la participation des habitants à Bruxelles également concernées par nos autres cas), des académiques, des chercheurs ont été associés aux travaux des « Ateliers prospectifs », lesquels s'appuyaient entre autres sur un état des lieux préalable relatif aux enjeux du développement régional, réalisé en partenariat avec des instituts de recherche⁵.

Plus précisément, des chercheurs ont été conviés à ces ateliers du PRDD ou s'y sont invités, pour certains par l'entremise d'une plateforme universitaire, le Brussels Studies Institute (BSI). Le BSI se présente comme une/la « plateforme de recherche sur Bruxelles » mais aussi comme une interface entre les chercheurs ou groupes de recherche travaillant sur Bruxelles et les acteurs institutionnels bruxellois⁶. En 2011, cette plateforme était en création, dans le sillage des États Généraux de Bruxelles qui avaient été organisés en 2009 par des acteurs académiques et de la « société civile » (syndicats, patrons, entreprises culturelles et associations). Nous, Ludivine et Florence, « appartenons » de fait au BSI en tant que chercheuses au sein de l'Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles (IRIB) à l'Université Saint-Louis, en pointe sur les questions bruxelloises et urbaines et co-initiatrice du BSI avec les deux autres universités bruxelloises (l'ULB, l'Université libre de Bruxelles, et la VUB, Vrije Universiteit Brussel). Cependant, l'on peut dire que l'une comme l'autre nous avons adopté dès le départ un point de vue critique voire sceptique à propos du BSI. Il ne nous semble nullement évident, en effet, qu'un institut puisse ou doive fédérer les recherches sur Bruxelles ni, plus fondamentalement, que les perspectives de la recherche puissent converger avec un agenda politique en termes de priorités pour Bruxelles, ce qui était explicitement un des espoirs portés par la BSI. On peut toutefois comprendre cette motivation compte tenu de l'ampleur des défis – démographiques, et en termes d'emploi, de logement, de transports ou d'enseignement – que doit actuellement relever une région relativement pauvre. L'acuité et l'urgence évidentes de certains problèmes à Bruxelles expliquent d'ailleurs que les questions liées au développement urbain mobilisent sans doute plus les chercheurs que dans d'autres contextes et que nombre de citoyens soient engagés à un niveau ou un autre sur les questions urbaines. Il est aussi frappant de constater que les événements scientifiques qui sont consacrés aux enjeux urbains attirent souvent un public large et diversifié. La situation problématique de Bruxelles sur bien des plans et le fait qu'elle soit reconnue comme telle, couplée à des traditions académiques différentes de celles observées en France par exemple, implique enfin une relative proximité entre les chercheurs et les acteurs travaillant sur ces questions, proximité renforcée par des effets d'échelle (Bruxelles demeurant une ville relativement petite, avec un million d'habitants).

administrative de l'État. Schémas directeurs et action publique à Bruxelles, Les cahiers de La Cambre Architecture, n° 8, Bruxelles, La Lettre Volée, 2009 ; Delmotte, F., Hubert, M., Tulkens, F., « Les schémas directeurs, et après ? L'avenir du développement urbain à Bruxelles en questions », *Brussels Studies*, 2009, 30, p. 1-16 (http://www.brusselsstudies.be/medias/publications/FR_117_BruS30FR.pdf).

⁵ <http://www.prdd.be/le-prdd-mode-demploi/proc%C3%A9dure-d%C3%A9laboration>

⁶ <http://www.bsi-brussels.be/fr/>

Quoi qu'il en soit, nous nous sommes relayées en 2011 pour suivre les travaux des ateliers prospectifs du PRDD, au départ consacrés respectivement à la démographie, à l'économie, à l'environnement, à la dualisation sociale et à la vocation internationale de Bruxelles. Entre mai et décembre 2011, nous avons plus particulièrement assisté/participé aux travaux liés à cette dernière thématique, ainsi qu'aux séances plénières, de lancement, de clôture et d'information. Dans le cadre d'un groupe de travail mis sur pied au sein du BSI autour du PRDD, nous avons aussi échangé avec des collègues ayant fait partie des autres ateliers. Nous n'avons pas persévéré par manque de temps et parce que nous nous n'étions pas sûres de pouvoir nous entendre à propos des objectifs de ce groupe de travail, notamment sur la question du rapport aux acteurs politiques commanditaires du PRDD et décidant au même moment des subsides nécessaires au fonctionnement du BSI. Nous y reviendrons.

2.3. La création d'un pôle d'expertise sur la participation à Bruxelles (2013-2014)

Tel que nous l'avons finalement compris, notre troisième cas concerne la création d'un pôle d'expertise en matière de participation sur les grands projets urbains à Bruxelles. Il s'agit d'une initiative prise en 2013 par l'Agence bruxelloise de développement territorial (ADT) créée en 2008. En 2013, soit à la fin de la précédente législature régionale, l'ADT a contacté des acteurs de la participation (associations, administrations, entreprises publiques et parapubliques) ainsi qu'un certain nombre de chercheurs ou d'« experts » afin de mener une réflexion sur les succès et les échecs des dispositifs participatifs mis sur pied à Bruxelles ces dernières années⁷. Dans notre cas, c'est clairement sur base du travail réalisé à propos des schémas directeurs (aux conclusions pourtant assez critiques, à l'égard du dispositif en général et des acteurs politiques régionaux en particulier) que nous avons été contactées. Cette troisième expérience est moins développée que les autres. Tout à la fois l'objectif initial de la procédure paraissait mal défini par les responsables de l'ADT et son issue très incertaine pour des raisons à la fois techniques et politiques. Nous étions aussi certainement quelque peu « échaudées » par l'expérience du PRDD, surtout à cause du rôle de légitimation du processus que les organisateurs de la procédure (il s'agissait en partie des mêmes équipes) avaient semblé vouloir faire jouer aux acteurs. L'initiative de l'ADT, ce troisième cas, n'a donc pas fait l'objet d'un travail d'observation aussi exigeant que les deux premiers même si nous avons participé à l'essentiel des réunions organisées.

Si l'on veut comparer les cas du point de vue d'une observation plus ou moins participante de la participation, on peut déjà dire que, dans le premier cas, qui concerne le premier des schémas directeurs que nous avons suivis, le schéma directeur « Botanique », les chercheurs se sont « imposés » ou ont proposé leurs services aux associations. Dans l'optique d'un « donnant-donnant », on a par exemple servi de « petite main » et réalisé des synthèses des échanges, rédigé des notes récapitulatives, animé des tables rondes, tout en observant. Dans le deuxième cas, celui du PRDD, les chercheurs se sont invités, pour certains ; pour d'autres, ils ont été non pas vraiment « contraints » mais fortement incités, par le biais d'un dispositif de recherche plus institutionnel, le BSI, de participer aux ateliers prospectifs. Du fait même de l'ampleur et des modalités du dispositif, ils ont été placés sur le même plan que les autres acteurs et ont « participé », au sens fort du terme, aux travaux des ateliers, même quand leurs motivations étaient autres (observer le dispositif, le positionnement et les relations des acteurs, étudier la teneur des débats). Dans le troisième cas, celui des réunions préparatoires à la création par l'ADT d'un pôle d'expertise sur la participation à Bruxelles, nous avons été nommément contactées et invitées à titre d'expertes, notamment parce que les expériences

⁷ <http://m.adt-ato.irisnet.be/fr/enjeux-urbains/participation>

précédentes et nos travaux sur le premier cas nous avaient fait connaître. Nous avons ensuite été amenées à participer au *brainstorming* collectif au même titre et de la même manière que les autres acteurs.

2.4. Le projet « Tivoli » et le groupe de travail « Quartier durable » (2012-)

Comme annoncé, nous serons très brèves à propos du dernier cas, traité par nos collègues Christine, Arnaud et Cynthia dans leur article. Disons toutefois que, du point de vue de l'expérience d'un chercheur embarqué dans et par l'observation d'un dispositif participatif, il se rapproche sensiblement du premier cas tout en prenant acte de l'expérience accumulée sur les trois cas précédents. Il faut également noter que le groupe de travail « Quartier durable » mis sur pied à partir du lancement du projet régional de quartier durable « Tivoli »⁸ possédait d'emblée une dimension pluriactorielle plus réflexive encore que dans le cas du Groep Levier. Concrètement, chercheurs et acteurs se sont engagés dans une réflexion centrée sur le travail d'un acteur associatif de la participation. En même temps, cette réflexion ne lui était nullement exclusivement dédiée. Au contraire, il s'agissait plus que dans les autres cas de réfléchir aux multiples enjeux d'un projet comme celui de Tivoli, en matière de durabilité, de gouvernance et d'esthétique urbaine par exemple.

Il faut aussi noter que, pas plus que dans les autres cas, le lien entre acteurs et chercheurs de la participation n'a été de type contractuel. À cet égard, le premier cas fut certes l'objet d'une recherche avec un financement *ad hoc*. Mais le financement régional concernait l'étude de plusieurs projets de « schémas directeurs » sous différents aspects. Dans aucun cas des acteurs de la participation quels qu'ils soient ne nous ont directement payées, nous ou d'autres chercheurs, pour les étudier.

3. Des configurations au sens d'Elias : 3 idées clés

Rétrospectivement – cela nous semble, méthodologiquement, important de le préciser – il nous a semblé que nos différents cas renvoyaient non seulement à différentes « expériences », concernant notre rapport aux acteurs, mais qu'ils pouvaient également être étudiés comme des « configurations » au sens que le sociologue Norbert Elias (1897-1990) donne à ce terme, qui chez cet auteur qualifie davantage une approche qu'un objet. Des configurations, on l'a déjà dit, très articulées entre elles du point de vue des acteurs et des rapports entre acteurs (et chercheurs), mais néanmoins différentes, notamment en fonction du degré d'engagement, dans et par le dispositif participatif, des chercheuses que nous sommes.

Au-delà des mots (« configuration », « engagement », « distanciation » sont des termes typiques du vocabulaire éliassien qui semblent bien « coller » à ce dont il est ici question) et au-delà des modes (les travaux d'Elias sont, depuis la mort du sociologue au moins, très prisés par une frange de la sociologie politique française, incontournables même pour ceux qui trouvent cette approche surfaite), l'approche d'Elias, que nous connaissons bien par ailleurs⁹, nous est ainsi apparue, chemin faisant, stimulante à tester. Le point suivant est une première tentative en ce sens, l'ébauche d'une lecture éliassienne de nos expériences participatives, l'esquisse d'une analyse qui vise au moins à mobiliser certaines idées forces de

⁸ <http://tivoli2015.be/>

⁹ Florence Delmotte a consacré sa thèse à la sociologie et à la théorie politiques d'Elias. Voir *Norbert Elias: la civilisation et l'État. Enjeux épistémologiques et politiques d'une sociologie historique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2007.

la sociologie d'Elias. Avant d'y venir, il convient sans doute tout d'abord de repréciser certains termes.

3.1. Configurations et liens interdépendance

Bien que le terme ne soit jamais défini de manière tout à fait satisfaisante – même dans *Qu'est-ce que la sociologie ?*¹⁰ – l'idée de configuration vise essentiellement chez Elias à contester le caractère figé et réifiant du terme « société ». Les configurations renvoient en effet, plutôt qu'à des entités plus ou moins closes et proches ou éloignées dans le temps et dans l'espace, à des situations sociales pouvant concerner un nombre très variable d'individus. Il peut ainsi s'agir de l'humanité tout entière ou d'un couple... voire d'un seul individu, tout individu étant « toujours-déjà » socialisé, et ses rapports y compris à lui-même conditionnés par ses interactions plus ou moins conscientes avec autrui. Surtout, une configuration n'est constituée de rien d'autre que de « liens d'interdépendance » – le concept clé de la sociologie d'Elias est l'interdépendance – c'est-à-dire de relations de dépendance réciproque de divers types : matérielles et économiques, mais aussi affectives, politiques, etc.

Pour Elias, ces relations de dépendance réciproque n'impliquent *per se* aucune harmonie ni égalité ; elle impliquent par contre toujours des relations de pouvoir, des équilibres de tensions spécifiques, qui déterminent la marge de manœuvre des individus reliés, leur capacité, fluctuante et toujours relative, de peser sur le « réseau », de le modifier à leur tour. La mise au jour des « chaînes d'interdépendance » est la principale tâche de la sociologie dite « des configurations ».

3.2. Processus et mise en histoire

Par leur caractère relationnel, parce qu'elles n'existent pas en dehors des relations entre des individus (fût-ce entre des groupes ou des générations d'individus), les configurations sociales ont forcément une histoire : on peut même dire qu'elles « sont histoire » au sens où elles évoluent et se transforment sans cesse, même si c'est à un rythme relativement lent. Cela veut dire qu'on ne peut comprendre ni expliquer ce qui se passe au sein d'une configuration, à un moment donné, sans remonter dans le passé. Il faut nécessairement saisir de quelles configurations passées une configuration présente est issue : reconstruire les processus sociaux, le plus souvent « aveugles » et « non planifiés », qui lui ont donné naissance¹¹.

L'approche d'Elias peut être éclairante pour saisir ce qui se joue dans nos expériences de certaines scènes participatives et le rôle que peuvent y jouer des chercheurs, parfois à leur insu, en cela qu'elle amène précisément à reconstruire l'histoire, parfois longue, des différentes expériences qui ont précédé toute expérience. Compte tenu du point précédent, cette sociologie invite de plus à reconstruire cette histoire sans se borner au point de vue d'une seule catégorie d'acteurs. Elle force à s'intéresser à l'évolution des liens entre les différents acteurs impliqués, notamment celle de leurs rapports de force, en adoptant diverses échelles temporelles. Ici, il s'agirait non seulement de la temporalité de chaque dispositif procédural, de l'échelle du projet, mais encore des échéances électorales et des législatures, des perspectives de carrières (des hommes et des femmes politiques et des fonctionnaires

¹⁰ Elias, N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, trad., La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, rééd. Pocket, 1991, p. 154-161.

¹¹ Ainsi Elias aborde-t-il la question de la genèse de l'État en Europe, par exemple, dans *La dynamique de l'Occident* (trad., Paris, Calmann-Lévy, 1975), deuxième partie de son œuvre majeure *Über den Prozess der Zivilisation* (1939).

mais aussi des acteurs associatifs et académiques), du rythme imposé par les crises et de celui des changements institutionnels, importants dans le contexte bruxellois de la fédéralisation. Mais il s'agit aussi de tenir compte d'une périodisation bien plus longue. À Bruxelles, la question de l'urbanisme est en effet associée depuis plus de 200 ans à de grands traumatismes pour la ville et son tissu social. Envisagés sur la longue durée, les « grands projets » bruxellois ont déclenché à de multiples reprises de mémorables « luttes urbaines » par rapport auxquelles les acteurs (politiques, promoteurs, associations et chercheurs) continuent de se positionner¹².

3.3. Engagement et distanciation

Enfin, au cœur de notre propos, en lien avec l'objet même de notre réflexion, il y a une interrogation portant sur l'existence d'une « dialectique »¹³ entre l'engagement et la distanciation du chercheur, deux termes associés à l'un des textes les plus célèbres d'Elias¹⁴.

Très simplement, l'idée d'Elias est que tout sociologue ou chercheur en sciences sociales est de fait « engagé » au sens où il fait forcément partie de la société humaine dont il étudie une partie, un aspect, un moment. Et il doit apprendre, pour produire un savoir scientifique, à « mettre à distance » ce qui le relie, socialement, politiquement, affectivement, à son objet/sujet. La distanciation est donc bien un travail, un processus qui se distingue d'une situation d'« extériorité » qui n'existe pas. Plus précisément, le nécessaire « détour par la distanciation » auquel doit se livrer le sociologue consiste à élucider les chaînes d'interdépendance dans lesquelles il est lui-même pris en tant qu'individu socialisé entretenant forcément un certain rapport – d'empathie ou critique, plus ou moins proche ou éloigné – à ce qu'il étudie. On l'aura compris, ce détour ne saurait être une sortie du monde social, tout au plus l'adoption momentanée d'un point de vue décalé ou de surplomb, qui suppose d'abord la reconnaissance d'une situation *a priori* peu ou prou, et plus moins moins inconsciemment, engagée.

Selon nous, tout en restant fidèle à la proposition d'Elias, on peut défendre que, pour le chercheur, sa participation aux dispositifs participatifs – ce qu'on peut appeler un « détour par l'engagement » : la déprise de son rôle de chercheur, d'observateur – peut (paradoxalement en apparence) jouer le même rôle que le « détour par la distanciation ». C'est sans doute tout particulièrement vrai pour celui ou celle qui n'a jamais entretenu un rapport particulier, positif ou négatif, ni à l'activisme participatif, ni au monde associatif, ni à la démocratie participative, ni aux terrains considérés (urbanisme, architecture, développement urbain à Bruxelles). L'immersion, même ou surtout « forcée », dans un dispositif participatif, le fait d'être amené à jouer un autre rôle que celui de l'observateur, un rôle qu'on n'avait pas forcément choisi, mène en effet à désapprendre certains réflexes liés à la posture du chercheur et à adopter un point de vue autre sur les politiques, les habitants ou d'autres acteurs, et sur leurs contraintes propres.

¹² Sur l'histoire mouvementée des projets urbains à Bruxelles, voir Demey, T., *Bruxelles. Chronique d'une capitale en chantier*, 2 tomes, Bruxelles, Paul Legrain, 1990 et 1992 ; Dessouroux, C., et CIRHIBRU (dir.), *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles : une capitale et ses habitants*, Bruxelles, Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, 2008.

¹³ C'est Philippe Corcuff qui parle, partant d'Elias, de dialectique de l'engagement et de la distanciation (« Sociologie et engagement : nouvelles pistes épistémologiques dans l'après-1995 » in Lahire, B. (dir.), *À quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2002, pp. 175-194).

¹⁴ Il s'agit en réalité d'un court essai, repris dans le recueil du même nom : Elias, N., « Engagement et distanciation » in *Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, trad., Paris, Fayard, 1993, rééd. Pocket, pp. 7-68.

Même s'il s'est opéré selon des modalités diverses dans chaque cas – plus ou moins choisies, comme dans le cas de Tivoli, ou davantage subies, comme dans le cas du PRDD – l'on peut dire que ce décentrement actif est commun à toutes nos expériences de chercheuses travaillant sur la participation à Bruxelles et qu'il nous est apparu fécond pour les raisons déjà évoquées. De manière générale, le détour par l'engagement force en outre à se poser certaines questions sur la responsabilité, les objectifs et les attentes partagées par les acteurs ou spécifiques au chercheur. Ainsi : un travail sur des acteurs doit-il s'adresser à eux, à certains d'entre eux ? Quand passe-t-on de l'engagement à la compromission ? Quels sont les non-négociables d'une collaboration ? En quoi consiste celle-ci ? Enfin, que peut-on en attendre ?

4. Sur les effets possibles d'une participation active de l'observateur au dispositif participatif

Logiquement, même si tout est question de point de vue, et que les points de vue des différents acteurs sont irréductibles à des postures homogènes et isolées les unes des autres, la participation des chercheurs et/ou la collaboration des chercheurs et des acteurs peut avoir trois types d'effets possibles : des effets positifs (en termes de bénéfices), négatifs (en termes d'obstacles et de crispations majeures) ou (relativement) nuls. Dans ce qui suit, l'appréciation des effets de la participation des chercheurs ou de la collaboration entre chercheurs et acteurs porte à la fois sur la recherche et sur ses résultats, sur les relations qui se sont nouées entre les acteurs, et sur la portée de la participation des acteurs sur le dispositif participatif et la manière dont ce dernier a pu influencer le « produit » de l'action publique. Les critères d'évaluation des « réussites » ou des « échecs » sont donc forcément reliés aux objectifs au moins pour partie différenciés des acteurs et des chercheurs impliqués dans nos expériences. Si l'on peut, du point de vue de la recherche, tirer parti, sans s'en réjouir, d'un dispositif participatif « raté » parce qu'il révèle des éléments intéressants d'analyse ou permet de « dévoiler » le fonctionnement d'un « objet », il n'en va pas de même la plupart du temps pour un acteur pleinement engagé dans ladite participation.

4.1. Une participation « bénéficiaire »

Dans certains cas, la participation active du chercheur entraîne des bénéfices, au minimum pour la recherche et, sinon pour la participation dans le cadre du dispositif étudié, pour les expériences suivantes. On peut donc s'interroger sur ce qui favorise cette situation « bénéficiaire », quels sont les éléments de la configuration qui l'autorisent.

Le premier élément renvoie à l'initiative de la participation du chercheur et à la clarification des rôles de chacun. Il apparaît en effet que lorsque la participation s'origine dans le projet de recherche du chercheur/du groupe de recherche, lorsqu'elle fait partie intégrante de son dispositif d'enquête, elle tend à être plus favorable à certains égards (au moins pour les chercheurs). L'expérience du Groep Levier (premier cas) et celle du groupe d'étude « Quartier durable » (quatrième cas) sont d'emblée marquées par une volonté partagée de travailler ensemble entre des chercheurs et des acteurs de l'associatif. Cette volonté initiale a suscité une discussion sur les termes de l'échange (même si cette discussion est parfois jugée insuffisante *a posteriori*) qui facilite *in fine* le fait que chacun puisse tenir un rôle qui lui convient, qui ne s'éloigne pas trop de sa posture initiale de chercheur ou d'acteur. Sans épiloguer sur cet élément, il nous semble qu'il renvoie à la nécessaire « reconnaissance » des identités, laquelle n'implique aucun essentialisme mais plutôt de considérer les participants

comme des acteurs capables et porteurs d'attentes, de compétences et de rôles différenciés¹⁵. Si les acteurs évoluent, changent de casquette, acceptent de jouer des rôles plus incertains (comme animer des discussions citoyennes pour un chercheur), c'est à la condition, à notre avis, que des balises initiales aient pu être posées.

Dans le même ordre d'idée, le bénéfice vient également de la possibilité de tenir son rôle dans la durée ou du moins d'évoluer dans un contexte qui ne demande pas une trop grande distance par rapport à ce que l'acteur se fait comme idée de son rôle. Dans la recherche sur les schémas directeurs (premier cas), le financement de l'étude par la Région bruxelloise, avec l'objectif qu'elle puisse avoir des « retombées », voire formule des « recommandations », n'a pas eu pour effet une immixtion de l'acteur régional sur le contenu de la recherche. Les acteurs politiques et administratifs régionaux n'ont jamais interféré avec le déroulement du processus de recherche, la définition de ses attendus plus concrets, sa dimension critique, le ton employé. D'où la très grande liberté laissée à la critique du dispositif, ce qui peut être perçu comme très satisfaisant du point de vue de la recherche même si la contrepartie réside dans le fait que cette critique n'a pas vraiment été prise en compte, du moins en temps réels, sur les cas envisagés, pour ce dispositif précis. Tout en étant très engagés dans le dispositif « schéma directeur », les chercheurs ont gardé vis-à-vis de tous les acteurs une liberté quasi totale de jouer leur rôle avec leurs moyens, méthodes et principes propres (observation, entretiens, retranscriptions, aller et retour théorie/empirie, mise en débats des résultats, mise en contexte, etc.). Garder son rôle, le tenir tout au long d'une situation engageante, a bien sûr suscité des débats et désaccords entre les partenaires (entre les scientifiques et les associatifs en premier lieu). Classiquement, les chercheurs ont ainsi critiqué les écueils d'une acception de la participation citoyenne ignorant le principe d'une représentation des citoyens/habitants par le biais des comités de quartiers, ce qui a pu heurter l'acteur associatif défendant dans le cadre de cette expérience un modèle participatif sans représentation, où chacun s'exprime sur un mode individuel (un habitant = un habitant). Même dans cette première expérience donc, très positive du point de vue de la relation chercheur/ associatif (un associatif impliqué contractuellement dans le dispositif vis-à-vis des autorités), il est arrivé qu'un acteur associatif partenaire au sein du dispositif de recherche dise au chercheur : « je ne suis pas d'accord, (donc) tu ne peux pas écrire cela ». Si, sur certains points, des compromis ont pu être trouvés, pour d'autres situations, chaque acteur a maintenu sa propre position sans que le partenariat n'en soit dissout.

Le second élément contribuant au « succès » de la collaboration renvoie à ces « bougés » déjà évoqués plus haut, qui ne sont qu'en apparence en contradiction avec ce qui vient d'être dit à propos de la définition des rôles et de la nécessité que chacun puisse tenir le sien. Le bénéfice survient aussi lorsqu'il existe une certaine réciprocité des approches, un dialogue réel entre chercheurs et acteurs (associatifs mais aussi experts, urbanistes ou administratifs), voire, plus radicalement, un « passage de casquette » ou un échange des rôles entre les uns et les autres. Pour qu'une participation soit bénéficiaire, la définition des rôles, en effet, ne doit pas conduire à des stratégies de cantonnement, ce qui nous renvoie à l'utilité du « détour par l'engagement ». Dans le premier et dans le quatrième cas, les expériences ont mené les chercheurs vers le rapprochement et la collaboration, dans les activités de recherche tout comme dans le dispositif participatif lui-même, avec d'autres acteurs, au-delà du partenaire associatif, avec l'urbaniste par exemple. Dans les deux cas, les chercheurs ont au minimum

¹⁵ La reconnaissance chez Paul Ricœur renvoie à une anthropologie de « l'homme capable ». Il ne s'agit pas d'être reconnu dans une identité figée une fois pour toutes, mais de reconnaître nos capacités et de les faire reconnaître par d'autres. Voir Lamouche, F., « Paul Ricœur et les “clairières” de la reconnaissance », *Esprit*, juillet 2008, pp. 76-87.

tenté d'adresser leur travail *aux* acteurs (sans pour autant travailler *pour* certains d'entre eux, i.e. dans leur optique) : d'adresser leur travail aux acteurs associatifs, partenaires privilégiés, mais aussi aux autres acteurs, économiques (promoteurs), administratifs et bien sûr politiques, conviés aux travaux du groupe ou encore invités aux colloques de clôture des travaux des groupes. Il semble à cet égard que l'acteur politique comprenne cependant moins bien que d'autres qu'on puisse lui adresser son travail sans travailler pour lui, ce qui est logique dans la mesure où il se présente souvent comme défenseur ou garant de l'intérêt général, au contraire du promoteur et même de l'associatif, et cela que l'associatif assume une posture « engagée » (pour porter les paroles des habitants), une posture « civique » (pour soulever des objectifs éthiques, environnementaux ou autres) ou qu'il adopte plutôt une posture « facilitatrice » de la participation, plus réservée politiquement. Dans une posture plus radicale, les chercheurs (du moins certains) ont parfois accepté d'être plus distants de leur rôle, c'est-à-dire plus engagés, d'animer un débat avec des citoyens, de tenir un rôle de rapporteur dans un dispositif participatif avec des citoyens, en bref d'être davantage dans la « peau » de « professionnels » ou « militants » de la participation¹⁶. Les frontières entre les rôles des acteurs et des chercheurs, à propos de ce que feraient les uns et pas les autres, ne sont donc pas figées, même si des limites existent. Il est en effet des situations où le déplacement qui semble demandé aux chercheurs (ne pas dire/écrire certaines choses ou, nous en parlons *infra*, endosser un rôle de légitimation) est absolument inacceptable.

Enfin, il nous semble que l'accumulation d'expériences, les enseignements préalables à une expérience donnée, tirés d'autres expériences du même genre, facilitent aussi une situation bénéficiaire. Il est évident que les différents acteurs et leurs postures sont marqués par les configurations passées : les relations d'interdépendances, matérielles, économiques, politiques et affectives entre les acteurs sont marquées par l'histoire de la participation à Bruxelles, celle des collaborations comme des luttes autour de certains projets urbains. Si dans les expériences de coopération les acteurs sont « configurés par ce qu'ils configurent¹⁷ », s'ils sont éprouvés par la réception de leurs discours et de leurs actions, « par l'estime ou le discrédit qu'ils se gagnent » en retour, l'épaisseur historique et la distinction des postures des acteurs doivent être prises en compte. Or des relations positives, de confiance et d'estime mutuelles, d'interconnaissances construites au cours de situations antérieures, peuvent avoir des effets bénéfiques sur une expérience.

4.2. Des crispations indépassables

Dans d'autres cas, la collaboration entre acteurs et chercheurs se solde par des effets négatifs, du point de vue des relations nouées entre les acteurs au moins, voire également du point de vue du dispositif participatif ou encore du point de vue de ses résultats.

Un premier élément qui peut expliquer une situation d'échec renvoie d'abord à l'initiative et à la définition des rôles de chacun. Quand le chercheur ne participe pas volontairement, du moins pas tout à fait, lorsqu'on le force un peu à jouer un rôle qu'il ne voulait pas endosser, la collaboration a peu de chance d'être fructueuse. Pour reprendre la formulation antérieure, les termes de l'échange n'ont pas été négociés, ce qui suscite des tensions par rapport aux rôles que les acteurs peuvent tenir. Dans les deuxième et troisième cas, la participation des chercheurs ne vient pas d'une initiative de leur part (au contraire du premier cas, où les

¹⁶ Nonjon, M., « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 2005, vol. 2, n° 70, pp. 89-112.

¹⁷ Céfaï, D., « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, n° 75, 1996, p. 50.

chercheurs entendaient réaliser un travail d'observation et d'analyse du dispositif en y participant, et même si c'est au final ce à quoi cela a abouti dans tous les cas). Les chercheurs ont plutôt accepté, bon gré mal gré, de participer. Dans le cas des ateliers prospectifs du PRDD (deuxième cas), ce sont les responsables d'une « plateforme » académique (le BSI), soit d'autres académiques, qui ont proposé leurs services. Ces responsables ont donc invité des chercheurs, quelque peu « embrigadés » par la plateforme en formation, à intégrer les ateliers du PRDD, en les laissant bien sûr libres de choisir leur mode d'implication. Toutefois, le dispositif participatif ne permettait pas vraiment d'observer sans participer, c'est-à-dire sans collaborer (faire œuvre commune avec les autres acteurs) à la définition des objectifs du Plan régional. De plus, la méthodologie proposée par le bureau d'étude animant la participation cadenassait très fort le rôle des participants, ne leur permettant pas d'exprimer leurs positions sur le fond mais les cantonnant à « imaginer », *via* des travaux de découpages dans des magazines par exemple, le futur de Bruxelles. Ce rôle imposé, trop éloigné de la posture d'analyse critique des chercheurs comme de certains acteurs, explique que beaucoup n'ont d'ailleurs pas voulu se prêter au jeu (nous y revenons plus bas).

Le deuxième élément renvoie principalement aux objectifs que la participation des chercheurs semble viser pour les initiateurs du dispositif participatif. La collaboration est vouée à l'échec lorsqu'on tente de faire jouer aux chercheurs, par leur seule présence, un rôle de légitimation (en l'occurrence par l'expertise) du dispositif ou de ses résultats. Le chercheur, à l'instar de l'habitant ou du militant associatif, est ainsi plus ou moins réduit à n'être qu'un « alibi » de la participation, ce qui le rapproche sans doute au plus près de l'expérience « ordinaire » de la participation et lui permet de comprendre de « l'intérieur », d'éprouver même, les grammaires possibles de l'engagement de l'habitant/du citoyen lambda. Le chercheur peut par exemple expérimenter « l'ironie ordinaire »¹⁸ quand, comme le citoyen, il évalue le peu de sincérité de l'offre de démocratie participative et s'y engage à reculons, en ironisant sur le jeu (« on va encore participer à l'atelier découpage »). Il peut aussi choisir la défection, la non-participation¹⁹, voire tenter de transformer les conditions du jeu en exprimant son désaccord, en proposant des alternatives. Les chercheurs peuvent également expérimenter, même si cela peut sembler relatif, le statut d'« acteur faible »²⁰ quand on les prive d'un statut égal, quand on naturalise le rôle qu'ils ont à jouer dans un espace social dominé par ceux qui sont à la manœuvre, les politiques ou les « professionnels » de la participation. Bien sûr, cette faiblesse relative peut justement être à l'origine de coalitions (entre acteurs différents) qui parviennent parfois à faire évoluer le rapport de force de manière productive. Dans les deuxième et troisième expériences, on retrouve en partie ces cas de figure. Ainsi, le politique ou l'administration tentent, voire assument explicitement, de faire jouer aux « académiques » un rôle non seulement d'experts mais de légitimation de la procédure et/ou de son éventuel produit (sans toujours d'ailleurs distinguer l'un et l'autre) par leur seule présence. Face à cela, certains scientifiques se rebelleront (et pas d'autres), comme certains acteurs associatifs d'ailleurs (et pas d'autres), avec lesquels les premiers font éventuellement cause commune, cherchant parfois à modifier les méthodologies proposées (par exemple à constituer des groupes de travail « mixtes » du point de vue des acteurs, plutôt que de voir rassemblés entre eux académiques, administrations, bureaux d'étude, associatifs, et « professionnels de la

¹⁸ Barbier, R., « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures Sciences Sociétés*, 13, 2005, pp. 258-265.

¹⁹ Mazeaud, A., Talpin, J., « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les dispositifs participatifs », *Sociologie*, 2010, n° 3, vol. 1, pp. 357-374.

²⁰ Payet, J.-P., Laforgue, D., « Qu'est-ce qu'un acteur faible ? Contributions à une sociologie morale et pragmatique de la reconnaissance », in Payet, J.-P., Giuliani, F., Laforgue, D., *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 9.

participation ») ou visant à élargir/redéfinir les thèmes soumis aux débats, parfois avec succès. En cas d'échec, il arrive aussi que certains acteurs et/ou certains chercheurs claquent la porte du dispositif, par exemple en cas de contradiction majeure entre les objectifs déclarés du dispositif – prendre en compte le point de vue des acteurs – et une mise en œuvre concrète ou certaines attitudes des responsables du projet qui ne le permettent pas.

Pour finir, nous voudrions cependant insister sur le fait que tous les chercheurs ne vivent pas la situation de la même manière, et que les différents groupes d'acteurs ne sont pas des catégories homogènes. Les conditions d'acceptation de la collaboration ne sont pas identiques pour tous, les enjeux (en termes de conséquences possibles, positives ou négatives) ne le sont pas non plus. Si nous avons été invitées à participer, dans le cas du PRDD, c'est parce que d'autres chercheurs, plus ou moins proches de nous, avaient fait en sorte que ce soit « possible » parce qu'ils estimaient « souhaitable » que les académiques soient représentées parmi les « forces vives de la société civile bruxelloise ». Ce qui n'empêche pas que, partant pourtant de points de vue différents sur notre rôle, nous ayons pu nous rejoindre sur certaines critiques du dispositif et sur le rôle qu'on nous y a tous fait jouer (ou voulu nous faire jouer à tous). Si ce rôle était assumé au départ par certains scientifiques, dont certains étaient à la fois membres du BSI et conventionnés pour réaliser les documents de base (état des lieux) du futur PRDD, personnellement nous avons à un moment donné refusé de continuer de jouer ce rôle, que l'on estimait trop peu critique voire trop « compromis » (non pas dû à une « malhonnêteté » de la part de quiconque mais quasi inévitablement, les conditions minimales d'indépendance du travail du chercheur n'étant pas ou plus réunies). Au sein des chercheurs, ou entre certains chercheurs et certains responsables du BSI, en relation plus directe avec les acteurs politiques (commanditaires du PRDD), il y eut par ailleurs un désaccord sur la question de savoir s'il fallait réserver les critiques à l'égard de la procédure participative issues de l'observation de celle-ci au cabinet régional en charge (ce qui fut finalement le cas), ne pas la diffuser du tout (puisque rien ne nous y obligeait), ou la rendre publique, la diffuser *via* la presse ou la partager du moins avec tous les acteurs impliqués (ce qui était notre position). Que le BSI attendait à ce moment-là de se voir octroyer ses premiers subsides par le gouvernement pour jouer son rôle d'interface académique régionale a clairement joué en faveur de la première solution : réserver au politique le résultat de notre travail critique. Sans aucun bénéfice pour personne : ces critiques n'ont pas été entendues, leur utilité, pourtant évidente, n'a pas été reconnue ; sur le coup, elles ont même été reprochées aux chercheurs ! Ce qui nous amène vers le dernier point.

4.3. Une participation sans effet ?

Dans certains cas enfin, le chercheur participe... et ça ne change rien, ou presque rien, du moins d'un certain point de vue. Selon nous, en effet, la participation du chercheur, comme celle de tout autre acteur, a toujours un effet, même négatif, même petit, même décalé, même collatéral, au moins pour l'acteur qui participe. Cependant, si la coopération entre certains acteurs peut être bénéfique du point de vue du regard critique qu'elle amène sur la participation et sur ses méthodes, du point de vue de l'échange d'expériences, de la construction d'un savoir partagé, d'un changement progressif des codes culturels en matière de participation, elle peut en même temps n'avoir aucun effet sur la capacité de tel dispositif participatif précis à intégrer les apports des citoyens dans un projet urbanistique (ainsi dans le premier cas, celui des schémas directeurs), ou à faire valoir ceux des chercheurs dans les dispositifs portant sur la participation elle-même (comme dans le troisième cas, la création d'un pôle d'expertise sur la participation).

À cet égard, il faut bien évidemment souligner que certaines expériences futures ou encore en cours, à commencer par ce troisième cas, pourraient bénéficier du rapprochement de certains acteurs, opéré grâce à d'autres expériences préalables ou parallèles (par exemple autour du projet Tivoli et du groupe « Quartier durable », quatrième cas). Là encore, dans le « petit monde régional bruxellois », l'interconnaissance et l'interdépendance des acteurs peut, *in fine*, avoir une influence sur le résultat final d'un dispositif participatif.

Enfin, reconnaissons que la « stérilité » de tel ou tel dispositif participatif ou la faible traduction des apports des participants n'a pas souvent grand-chose à voir avec l'intervention ou l'absence d'intervention du chercheur-acteur dans le dispositif. Dans le premier cas, le schéma directeur « Botanique », il n'était pas vraiment possible que l'avis du citoyen pèse sur la définition du projet. Le rôle du chercheur a surtout été de souligner cette impossibilité qui aurait dû être assumée d'emblée plus clairement par l'acteur régional et le bureau d'urbanisme en charge. Dans le second cas, celui du PRDD, il est possible que les chercheurs aient joué dans les débats un rôle « d'empêcheurs de penser en rond » important. Voire que certaines de leurs « propositions » ou réflexions aient été entendues (sur l'importance de certains enjeux liés au logement ou à la mobilité), éventuellement transcrites dans les documents intermédiaires, voire pour certaines dans le « projet de ville ». Rien ne permet pour autant de prouver que l'intervention des chercheurs se voie traduite dans le texte (qui n'a, qui plus est, qu'une valeur « programmatique », et se trouve politiquement contesté au gré de la vie politique bruxelloise, des changements de majorité, ou même de générations ou de tendances au sein d'un même parti). Le troisième cas, toujours en cours, est lui aussi suspendu à la volonté politique de faire aboutir le projet. Dans tous les cas, on sait qu'il est extrêmement complexe de « retrouver ses petits » dans le cadre de procédures lentes et non contraignantes (qui doivent encore être traduites, puis mises en œuvre), qu'il s'agisse du point de vue des chercheurs, des associations et des habitants, et même lorsque ceux-ci, car cela arrive, ont été entendus.

5. Conclusion

En guise de conclusion – une conclusion ouverte à la poursuite de la réflexion et appelant surtout à la mise à l'épreuve d'autres situations d'observation (participante) de la participation à Bruxelles et ailleurs – nous voudrions reprendre les facteurs ou questions qui nous sont apparus décisifs dans la définition des configurations d'observation de la participation que nous avons étudiées... et expérimentées.

- 1) Qui est l'initiateur/qui sont les initiateurs du dispositif participatif, du dispositif de recherche et de l'interaction entre les deux ?
- 2) Quel est, quels sont, le ou les rôle(s) assigné(s) aux ou pris par les différents acteurs participants, en ce compris les chercheurs ? De quels répertoires émanent ces rôles ?
- 3) Quelle place est laissée ou accordée à la critique du dispositif participatif et à la prise de distance des différents acteurs vis-à-vis de la procédure et de leur rôle ?
- 4) *Last but not least*, l'histoire des relations entre les acteurs concernés (qu'il s'agisse d'institutions ou d'individus) est primordiale pour comprendre et évaluer ce qui se joue dans ces différentes configurations participatives. Et ce, même si ces relations se construisent et se transforment *aussi* à travers les expériences participatives, *via* la participation à ces procédures et dispositifs participatifs.